



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT U-21-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO U-21 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET AYANT POUR OBJET DE CORRIGER CERTAINES DISPOSITIONS ET CERTAINES INCOHÉRENCES

Prenez note que lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> août 2025, à 19 h 30, le Conseil a adopté le règlement U-21-4 modifiant le règlement numéro U-21 et ayant pour objet de corriger certaines dispositions et certaines incohérences.

Une copie est également disponible sur le site officiel à [www.lac-simon.net](http://www.lac-simon.net).

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné ce 6<sup>e</sup> jour du mois d'août 2025.

Jade St-Amour  
Directrice générale  
et greffière-trésorière adjointe

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je soussignée, Jade St-Amour, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-Simon, certifie, par la présente, avoir publié l'avis public ci-joint, en l'affichant aux deux endroits publics indiqués dans la résolution numéro 161-05-2024.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat à Lac-Simon, le 6 août 2025.*

Jade St-Amour  
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe